



## Le SENIDN, c'est quoi ?

**Le service de l'éducation nationale de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin** (acronyme simplifié **SENIDN**) est un service déconcentré du rectorat de Guadeloupe, inscrit au répertoire national des établissements. Il assure un pilotage de proximité des établissements scolaires et la mise en œuvre des réformes pédagogiques tout en répondant aux contextes territoriaux des Iles du Nord, aux attentes des usagers et des partenaires locaux.

**Le vice-recteur, chef du service de l'éducation nationale de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin**, adjoint du recteur de l'académie de la Guadeloupe, est à la tête de ce service. Il est le représentant du recteur dans ces deux territoires et le responsable hiérarchique de tous les personnels de l'éducation nationale affectés sur ces deux îles.

Sous l'autorité du recteur, il est l'interlocuteur des deux collectivités d'outre-mer pour toutes les questions relatives aux compétences partagées en matière éducative et du préfet délégué de Saint-Barthélemy et Saint-Martin pour toutes les questions d'intérêt commun.

Il est l'interlocuteur des services académiques, des conseillers techniques et des corps d'inspection pour toutes les questions concernant l'organisation de l'éducation nationale à Saint-Barthélemy et Saint-Martin. Il assure la concertation avec les représentants de la communauté éducative des deux territoires.

Il propose au recteur la déclinaison territoriale du projet académique et contribue à son évaluation.

**Le SENIDN** est constitué de trois pôles :

### 1. Un pôle pédagogique avec :

- L'équipe de circonscription du 1<sup>er</sup> degré autour de l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN), cinq conseillers pédagogiques, un médiateur scolaire et une secrétaire de circonscription.
- Une équipe de personnes aux missions spécifiques rattachées au vice-recteur dont certaines sont en lien fonctionnel avec les corps d'inspection et les conseillers techniques du recteur : deux chargés de mission adjoints du vice-recteur, un coordonnateur en charge de la formation continue des personnels et de la déclinaison du projet académique, une coordonnatrice en charge de l'éducation prioritaire et du projet de réussite éducative (PRE), une coordonnatrice en charge du décrochage scolaire (MLDS), un coordonnateur en charge des élèves allophones nouvellement arrivés (CASNAV), trois équipiers mobiles de sécurité (EMAS).

2. **Un pôle *administration générale*** avec une responsable du pôle, un adjoint administratif et un responsable du numérique administratif et pédagogique. Véritable nouveauté au sein du service de l'éducation nationale, **le pôle *administration générale*** concerne la gestion des ressources humaines de proximité. Ce nouveau pôle est également en charge de la vie de l'élève afin de mieux répondre aux attentes des familles.
3. **Un pôle *médico-social*** avec un médecin scolaire, un enseignant-référent en charge des élèves en situation de handicap (ERESH), une assistante sociale en faveur des personnels et quatre assistantes sociales scolaires en faveur des élèves.

Afin de tenir compte de l'organisation du service de l'éducation nationale d'une part, des spécificités du territoire d'autre part, **les membres du SENIDN se sont vu attribuer, en plus de leurs missions essentielles :**

- **Des missions complémentaires** au long cours qui font l'objet d'un travail de coordination, d'impulsion tout au long de l'année scolaire et pour lesquelles celui/celle qui les porte devient le référent pour les IDN (par exemple : *La lutte contre le harcèlement, Le plan petit déjeuner, La défense des valeurs de la République et de la laïcité, etc.*).
- **La prise en charge d'événements nationaux** (*Semaine de, Journée de, Concours*) impulsés par l'éducation nationale et/ou organisés en partenariat avec elle (par exemple *La semaine des langues, La semaine des mathématiques, La journée de la laïcité, etc.*) et pour lesquels celui ou celle qui les porte organise ou coordonne un « temps fort ».

***Pour aller plus loin :***

[Les missions des inspecteurs de l'éducation nationale du 1er degré](#)

[Les missions des conseillers pédagogiques du 1er degré](#)

[Quelles sont les missions complémentaires des membres de l'équipe du SENIDN ?](#)

[La mission de lutte contre le décrochage scolaire](#)

[Qu'est-ce que le CASNAV ?](#)

[Qu'est-ce qu'un EMAS ?](#)

[Qu'est-ce qu'un enseignant-référent \(ERESH\) ?](#)

[Le médecin de l'éducation nationale](#)

[Les assistants sociaux de l'éducation nationale](#)

[Le répertoire des métiers de l'éducation nationale](#)